

FLASHEZ-MOI !



VOUS AVEZ BESOIN D'UN SOIN RAPIDEMENT ?

Vous habitez une des 17 communes de notre territoire :

Alairac, Alzonne, Arzens, Berriac, Carcassonne, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Lavalette, Montclar, Pezens, Preixan, Raissac-Sur-Lampy, Rouffiac d'Aude, Roullens, Saint-Martin-Le-Viel, Sainte-Eulalie, Villesèquelande

LES DÉMARCHES À SUIVRE DÈS MAINTENANT

Vous avez un un médecin traitant

Vous le contactez en priorité.

Vous continuez à le consulter jusqu'au jour de son éventuel départ.

Vous n'avez pas de médecin traitant

(ou votre médecin traitant et ses associés sont indisponibles)

Vous appelez le 15

A partir de 9h, un médecin généraliste évaluera votre situation par téléphone et vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre besoin : conseil médical, consultation en cabinet, Maison Médicale de Garde, Urgences...

Vous ne vous rendez ni à la Maison Médicale de Garde, ni aux Urgences sans y avoir été invité par le médecin du 15



Vous ne contactez pas les cabinets aux alentours, qui n'ont plus la capacité d'accueillir de nouveaux patients.

À PARTIR DU 1ER JUIN 2023

La Maison Médicale de Garde

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 20h à 00h - Le samedi de 12h à 00h - Le dimanche et les jours fériés de 8h à 00h

Accueil uniquement après appel du 15

Avec l'avis téléphonique du médecin lors de l'appel

Sur un horaire de rendez-vous déterminé lors de l'appel

Ne sera plus accessible directement, sans rendez-vous, sans avoir appelé le 15



Si le problème de santé survient avant 20h, vous appelez le 15 en journée à partir de 9h

